



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2021 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011* AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGES H2 – HABITATION AVEC SERVICES COMMUNAUTAIRES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 246-Ct

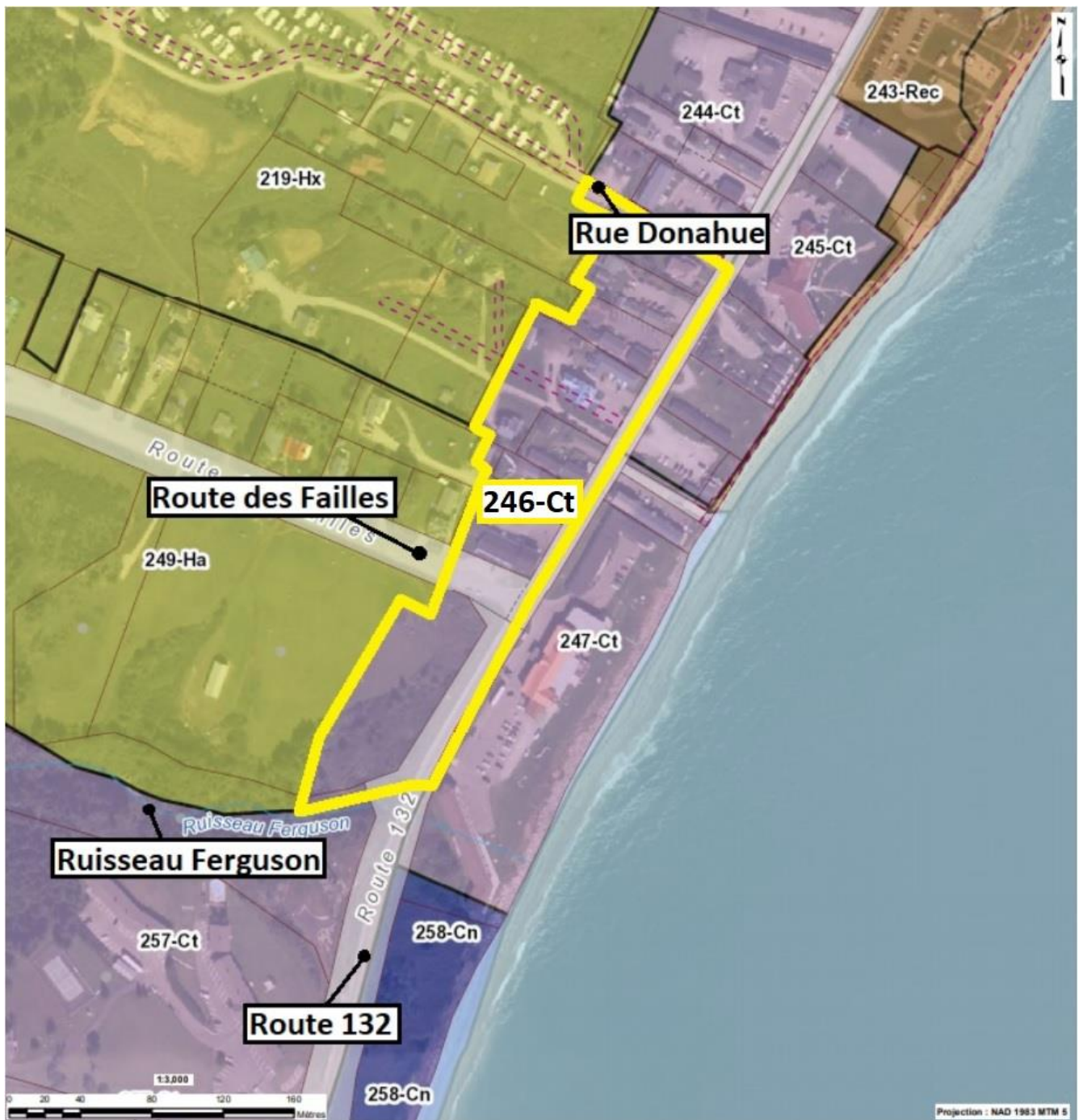
1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté le **projet de règlement** intitulé : **Règlement numéro 570-2021 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'autoriser la classe d'usages H2 – Habitation avec services communautaires à l'intérieur de la zone 246-Ct** ».
2. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Les usages faisant partie de la classe d'usages H2 sont :

les résidences supervisées ou non supervisées offrant des services communautaires à l'usage exclusif des résidants et comptant des logements, chambres, suites ou studios, destinés à une clientèle particulière, les maisons d'hébergement, les ressources intermédiaires et les résidences pour personnes âgées.
4. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au **137, route 132 Ouest, le 29 juin 2021, à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
5. Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement.
6. En raison du contexte lié à la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-49 du 4 juillet 2020, l'assemblée publique sera accompagnée d'une consultation écrite et la réception des commentaires durera jusqu'à la levée de cette assemblée.

Toute personne intéressée peut transmettre des **commentaires écrits**, par courriel à l'adresse renseignements@ville.perce.qc.ca ou par courrier à la greffière, et à l'adresse : 137, route 132 Ouest, C. P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0. Les commentaires reçus suite à la consultation écrite seront soumis, au conseil, pour considération.

7. Toute personne intéressée peut consulter le « Projet de Règlement numéro 570-2021 » sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.
8. Toute personne intéressée qui aurait des questions quant au contenu de ce règlement et sa portée pourra les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec la greffière au numéro 418-782-2933, poste 92003.
9. La zone 246-Ct est située le long de la route 132 Ouest à Percé, approximativement entre la rue Donahue (chemin privé) et le ruisseau Ferguson, telle qu'illustrée ci-dessous.

CROQUIS – ZONE 246-Ct



Percé, le 9 juin 2021.

Gemma Vibert,
Greffière